



GRAND RAID 73

Règlement de la 24^{ème} édition

Vendredi 21 et samedi 22 mai 2027

1. **ORGANISATION**

L'association « Grand Raid 73 » en collaboration avec les communes de Cruet, La Thuile, Puygros, Aillon Le Jeune, Thoiry, Le Désert, Ste Reine, Ecole et le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges organise les 21 et 22 mai 2026 différentes courses de trail :

- L'Ultra des Bauges,
- Le « Grand Raid 73 » en solo ou relais de 2 coureurs,
- Le Bauju,
- Le Petit Savoyard,
- Le 10 km des vignes.

2. **CONDITIONS D'ADMISSION**

Compétitions ouvertes à toute personne âgée de plus de 20 ans pour « l'Ultra des Bauges », « le Grand Raid 73 », « le Bauju » et « le Petit Savoyard » et de plus de 16 ans pour le « 10 km des Vignes », licenciée ou non.

Pour les Jeunes né(e)s après le 22 mai 2009, mineurs au jour de la course, une autorisation parentale est obligatoire.

Les concurrents devront fournir lors de l'inscription :

- * Soit une attestation PPS (Pass Prévention Santé), valable le jour de l'épreuve (comme le PPS a une durée de 12 mois, si vous avez réalisé votre PPS avant le 21 mai 2026 celui-ci ne sera pas valable). Il vous faudra renouveler votre PPS, délivré en ligne via le site <https://pps.athle.fr/>
- * Soit une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA,

Toute autre licence, quel que soit le sport ne sera pas acceptée.

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents **et du paiement**, l'inscription ne sera pas prise en compte.

LICENCIÉS FFA

Votre numéro de licence est à renseigner obligatoirement lors de votre inscription.

NON-LICENCIÉS (PPS)

Si votre PPS est valide les 21 et 22 mai, vous pouvez le renseigner dès votre inscription.

Sinon, vous devrez le joindre via votre espace coureur dès son renouvellement et au plus tard le 31 mars.

PASSÉ CE DÉLAI, TOUTE INSCRIPTION SANS LICENCE OU PPS VALIDE SERA ANNULÉE, SANS REMBOURSEMENT.

3. **INSCRIPTIONS**

Inscriptions en ligne depuis le site Internet de l'événement www.grandraid73.fr

Pour toute question relative aux inscriptions vous devez nous contacter par mail sur l'adresse : inscription@grandraid73.fr

Les droits d'inscription comprennent :

- Pour l'Ultra des Bauges et Grand Raid 73km solo et relais :
La participation à la course, la dotation d'inscription, le petit déjeuner (Grand Raid 73 uniquement), le repas d'après course et pour le solo, le cadeau finisher (*pas de cadeau finisher pour les relais*) + 1 tracker GPS et le site de suivi live pour l'Ultra des Bauges.
- Pour le Bauju 50km :
La participation à la course, la dotation d'inscription, le repas d'après course.
- Pour le Petit Savoyard 23 km :
La participation à la course, la dotation d'inscription.

- Pour le trail des vignes 10 km :
La participation à la course, la dotation d'inscription.

Tarifs

Date d'inscription	Ultra Bauges <i>200 dossards</i>	Grand Raid 73 solo <i>400 dossards</i>	Grand Raid 73 relais <i>20 équipes</i>	Le Bauju <i>300 dossards</i>	Le Petit Savoyard* <i>150 dossards</i>	10 km des vignes* <i>100 dossards</i>
Jusqu'au 31/12/2026 minuit :	150 €	95 €	110 €	66 €	32 €	15 €
Du 01/01/2027 au 17/05/2027 minuit :	170 €	110 €	125 €	75 €	35 €	17 €

** Repas d'après course non inclus. Le repas est à souscrire lors de votre inscription si souhaité.*

Les inscriptions seront closes pour chaque course dès que le nombre maximum de places sera atteint sur chacun des formats

Les inscriptions à chacune des courses seront closes dès que le quota de places alloué à chacune d'elle sera atteint, et au plus tard le 17 mai 2027 à 20h00.

4. PARCOURS

Il est obligatoire de suivre le balisage de chaque parcours, et non pas une trace GPX éventuellement téléchargée en amont de l'épreuve. Évoluant dans des espaces naturels nous devons parfois apporter des modifications de parcours en dernières minutes qui peuvent avoir des répercussions sur les distances et les dénivelés annoncés.

NB : Malgré les démarches initiées auprès des mairies et du Parc Naturel du Massif des Bauges (PNMB), les parcours proposés lors de votre inscription, sont sous réserve des accords de passage de chacune d'elle, et du PNMB

A : L'Ultra des Bauges en semi auto-suffisance.

Départ : vendredi 21 mai à 21h00

Distance : 108.3 km et 7.300md+

7 ravitaillements, 5 barrières horaires, 1 évitement pour les plus lents*

- Chalets Ballan, km 21.4 ravitaillement complet.
- Les Mermets, km 35.6 ravitaillement complet.
- Les Aillons, km 46.4 ravitaillement complet.
- Chalets de la Fullie, km 57.1 - Evitement*
Barrière horaire 15h00 de course, soit à 12h00 départ du poste.
- Ecole, Km 61.7, ravitaillement complet
Barrière horaire 16h00 de course, soit à 13h00 départ du poste
- Chalets des Arbets, Km 74.5, ravitaillement complet
- Routhenne, Km 88.2, point d'eau
Barrière horaire 21h30 de course, soit à 18h30 départ du poste
- Mont Pelat, km 94,4 ravitaillement complet.
Barrière horaire 23h30 de course, soit à 20h30 départ du poste
- Col de Marocaz, km 101.3 ravitaillement complet.
Barrière horaire 25h00 de course, soit 22h00 départ du poste

** Aux Chalets de la Fullie, les coureurs hors barrière horaire (15 heures de course, soit un passage avant 12h00) seront 'basculés' sur le tracé du Grand Raid 73. De fait, ils ne pourront faire l'objet d'aucun classement, mais cela leur permettra de réaliser un parcours de +/- 82.0 km et de +/- 5.000md+.*

Temps limite de course 27h00

Tout coureur hors délai sera arrêté et rapatrié à l'arrivée. Il ne sera pas classé.

NB : Pour des raisons de sécurité le passage du Golet de L'Agneau et de la crête de l'Arclusaz seront des zones de dépassement interdit. Il vous sera demandé de respecter ce point de règlement (les informations de début de zone et fin de zone seront signalées sur site)

B : Le Grand Raid 73 solo et relais de 2 en semi auto suffisance.

Départ : samedi 22 mai à 5h00

Distance :

Solo : 76,7 km avec 5.300m de D+

Relais à Aillon le Jeune : 1er relais, 44,4 Km 3.500 D+, 2ème relais 30,1 Km 1.800 D+, (le transport des relayeurs n'est pas pris en charge par l'organisation).

4 barrières horaires, 5 ravitaillements.

- **Chalets Ballan**, km 21,4 ravitaillement complet.
Barrière horaire à 4h30 de course, départ du poste
- **Les Mermets**, km 35,6 ravitaillement complet.
- Les Aillons, km 46,4 ravitaillement complet.
Barrière horaire à 10h30 de course, départ du poste.
- **Mont Pelat**, km 62,8 ravitaillement complet.
Barrière horaire à 15h30 de course, départ du poste.
- **Col de Marocaz**, km 69,6 ravitaillement complet.
Barrière horaire à 17h00 de course, départ du poste.

Temps limite de course 19h00.

Tout coureur hors délai sera arrêté et rapatrié à l'arrivée. Il ne sera pas classé.

NB : *Pour des raisons de sécurité le passage du Golet de L'Agneau sera une zone de dépassement interdit. Il vous sera demandé de respecter ce point de règlement (les informations de début de zone et fin de zone seront signalées sur site)*

C : Le Bauju semi autosuffisance.

Départ : 7h00

Distance : 52km avec 3.206m de D+

2 barrières horaires, 3 ravitaillements.

- **Chalets Ballan**, km 21,4 ravitaillement complet
Barrière horaire à 5h00 de course, départ du poste.
- **Mont Pelat**, km 38,10, ravitaillement complet.
- **Col de Marocaz** km 44,90, ravitaillement solide.
Barrière horaire à 11h00 de course, départ du poste.

Temps limite de course 13h00.

Tout coureur hors délai sera arrêté et rapatrié à l'arrivée et ne sera pas classé.

D : Le Petit Savoyard

Départ : 8h30

Distance : 23.6km avec 1258m de D+ 1 barrière horaire, 2 ravitaillements :

- **Lac de la Thuile**, km 11, ravitaillement complet.
Barrière horaire 3h00 de course, départ du poste
- **Col du Marocaz** km 16.5, ravitaillement complet.

E : 10 km des Vignes

Départ : 9h00

Distance : 10 km avec 500m de D+.

- **Route du Marocaz**, km 6, ravitaillement eau

Assistance personnelle :

Pour l'ensemble des courses, une assistance personnelle est tolérée **exclusivement sur les zones de ravitaillement présentées ci-dessus**. Toute assistance en dehors des points de ravitaillement entraînera la disqualification.

5. EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

A : L'Ultra des Bauges :

- Réserve d'eau de 1.5l minimum au départ de chaque ravitaillement.
- Gobelet personnel (il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements).
- Couverture de survie.
- 2 lampes en état de marche + un accu/piles de secours.
- Sifflet.
- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne.
- Réserve alimentaire
- Un téléphone chargé – obligation de laisser le téléphone en marche, (pour des impératifs de sécurité)
- Chaussures adaptées à la pratique du trail.

- Bande élasto 6cmx100cm

NB : En fonction des conditions météo nous recommandons de prévoir en plus de ce matériel : Tshirt manche longue, collant long, gants et gants imperméables, bonnet, pantalon de pluie. Tous les vêtements doivent être à la taille du coureur.

B : Grand Raid 73 :

- Réserve d'eau de 1.5l minimum au départ de chaque ravitaillement.
- Gobelet personnel (il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements).
- Couverture de survie.
- 1 lampe en état de marche + un accu/piles de secours.
- Sifflet.
- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne.
- Réserve alimentaire
- Un téléphone chargé - obligation de laisser le téléphone en marche, (pour des impératifs de sécurité)
- Chaussures adaptées à la pratique du trail.
- Bande élasto 6cmx100cm

NB : En fonction des conditions météo nous recommandons de prévoir en plus de ce matériel : Tshirt manche longue, collant long, gants et gants imperméables, bonnet, pantalon de pluie. Tous les vêtements doivent être à la taille du coureur.

C : Le Bauju :

- Réserve d'eau de 1.5l minimum au départ de chaque ravitaillement.
- Gobelet personnel (il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements).
- Couverture de survie.
- Sifflet.
- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne.
- Réserve alimentaire.
- Un téléphone chargé - obligation de laisser le téléphone en marche, (pour des impératifs de sécurité)
- Chaussures adaptées à la pratique du trail.
- Bande élasto 6cmx100cm
- Lampe : Non obligatoire pour tous mais fortement recommandée pour les plus lents (Il fait vite sombre / nuit en forêt)

NB : En fonction des conditions météo nous recommandons de prévoir en plus de ce matériel : Tshirt manche longue, collant long, gants et gants imperméables, bonnet, pantalon de pluie. Tous les vêtements doivent être à la taille du coureur.

D : Petit Savoyard :

- Réserve d'eau de 0,5l minimum au départ de chaque ravitaillement.
- Gobelet personnel (il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements).
- Réserve alimentaire.

E : 10 km des Vignes

- Gobelet obligatoire (il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements).

Des contrôles inopinés auront lieu sur les parcours, tout coureur ne possédant pas son matériel obligatoire sera disqualifié.

6. ANNULATION DE PARTICIPATION

L'annulation de l'inscription, ouvrant droit à un remboursement partiel, est possible uniquement dans les cas suivants :

- Un accident, maladie ou décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation, ou un décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédents la course.

Pour des annulations liées à un motif médical, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Toute demande d'annulation devra être adressée au Grand Raid 73 par mail exclusivement (inscription@grandraid73.fr) et au plus tard le 30 avril 2027. Les demandes seront traitées dans les 2 mois qui suivent l'épreuve.

Pour toute demande donnant droit à un remboursement, et adressée avant le 30 avril 2027, nous procéderons au remboursement des droits d'inscription encaissés, moins une retenue de 30% des frais d'inscriptions et 10 € pour les annulations aux courses du 23 et du 10 km.

En cas d'annulation pour tout autre motif aucun remboursement ne sera réalisé.

7. **MISE HORS COURSE**

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard,
- Falsification de dossard,
- Absence du matériel obligatoire,
- Retard au départ de la compétition,
- Non pointage aux postes de contrôle,
- Pollution et dégradation des sites traversés (coupe de sentier, jet de détritus),
- Refus de se faire examiner par un médecin,
- Dépassement du temps maxi autorisé aux postes de contrôle,
- Ravitaillement par une aide extérieure en dehors des zones de ravitaillement,
- Non-respect de la charte coureur (voir annexe en fin de règlement)

Toute personne souhaitant porter réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du jury de course.

Les décisions du jury seront sans appel.

8. **Changement de courses :**

Les changements de courses seront pris en compte jusqu'au 30 avril 2027 20h00, sous réserve que le nombre maximum de participants sur la course souhaitée ne soit pas atteint, et du paiement des frais complémentaires (tarif en vigueur à la date du changement) si le changement se fait pour une course de distance supérieure.

NB : Aucun remboursement ne sera effectué si le changement se fait pour une course de distance inférieure.

9. **ENVIRONNEMENT**

Respectons la nature !

Les parcours sont, par endroit, en zone Natura 2000, il est de fait impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade irrémédiablement.

Ne jetez ni emballage, ni mouchoir. Respectez la faune et la flore.

Cela permettra à tous de profiter pleinement de ce superbe parc naturel régional du massif des Bauges et d'y revenir.

NB : Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

10. **ASSURANCE**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence **le cas échéant, il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.**

Les concurrents participent sous leur propre responsabilité, principalement en cas d'accident ou de défaillance consécutive à leur état de santé.

11. **SECURITE**

Des postes de sécurité sont implantés sur plusieurs points du parcours. Ces postes sont en liaison radio avec le PC course.

Une équipe médicale est présente sur le parcours et sur la base pendant toute la durée de l'épreuve.

Les équipes de secours officielles sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte médicalement à continuer l'épreuve.

Les coureurs évoluent en zone de montagne, ils sont conscients des difficultés et contraintes imposées par ce milieu.

Les épreuves empruntent des sentiers, qui peuvent être utilisés par d'autres usagers, et quelques brèves sections de routes, ouvertes à la circulation, où les concurrents devront respecter le code de la route et rester vigilants, et ce, bien que des signaleurs soient présents pour assurer la sécurité.

12. ARRÊT OU ANNULATION DES COURSES

En cas de mauvaises conditions météorologiques pouvant mettre en péril la sécurité des coureurs (orages violents, tempête, neige, etc.) ou de tout autre cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours. Les coureurs ne pourront prétendre à aucun remboursement, même partiel, des frais d'inscription.

Si leur course doit être annulée pour quelque raison que ce soit, et quel que soit le délai avant l'épreuve, l'organisateur se réserve le droit de conserver tout ou partie des frais d'inscription, ceci afin d'assurer la pérennité de la manifestation.

Toute décision sera prise par le jury de l'épreuve.

13. DOSSARD – ABANDON

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être entièrement visible tout au long de la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés ni cachés.

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de l'épreuve.

Sauf blessure, un(e) coureur/coureuse ne doit pas abandonner ailleurs qu'à un poste de ravitaillement, ceci afin de pouvoir organiser son rapatriement. **Tout abandon devra être signalé sans tarder au PC course par téléphone ou au poste de ravitaillement le plus proche** en donnant son numéro de dossard et lui remettre son dossard et la puce électronique.

14. REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront remis à la salle des fêtes de Cruet sur les créneaux horaires suivants et sur présentation d'une pièce d'identité.

L'Ultra des Bauges	Grand Raid 73 Solo et relais	Le Bauju	Le Petit Savoyard	Le 10km des Vignes
Vendredi 21 mai 2027 De 15h00 A 20h00	Vendredi 21 mai 2027 De 15h00 à 20h00			
	Samedi 22 mai 2027 de 3h00 à 4h30	Samedi 22 mai 2027 De 5h30 à 6h30	Samedi 22 mai 2027 De 7h00 à 8h00	Samedi 22 mai 2027 De 7h00 à 8h30

15. DEPARTS

L'Ultra des Bauges	Grand Raid 73 Solo et relais	Le Bauju	Le Petit Savoyard	Le 10km des Vignes
Vendredi 21 mai 2027 21h00*	Samedi 22 mai 2027 5h00*	Samedi 22 mai 2027 7h00*	Samedi 22 mai 2027 8h30*	Samedi 22 mai 2027 9h00*

* précédé d'un briefing 10 minutes avant le départ.

16. CLASSEMENTS – RECOMPENSES

Des récompenses seront attribuées comme suit :

- 110 km : 3 premiers scratch femmes et hommes.
- 73 km solo : 3 premiers scratch femmes et hommes.
- 73 km relais : premières équipes scratch femme, Homme et Mixte
- 50 km : 3 premiers scratch femmes et hommes.
- 23 km : 3 premiers scratch femmes et hommes.
- 10 km : 3 premiers scratch femmes et hommes.

- Un lot aux premiers de chaque catégorie H et F, non cumulable avec le précédent, sur le 110 km, 73 km Solo, le 50 km et 23 km.

Les catégories Masters seront récompensées comme suit (regroupement de catégories) :

- M0 et M1,
- M2 et M3,
- M4 et M5,
- M6 et au-delà.

Un souvenir finisher à tous les arrivants du de l'Ultra des Bauges (parcours complet) et Grand Raid 73 solo.

17. **DROIT A L'IMAGE**

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

18. **LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE**

Les données personnelles des concurrents seront exploitées uniquement à l'usage de l'évènement : inscription, secours, classement. Conformément à la loi « informatique et libertés », les concurrents peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation par mail à l'adresse grandraid73@gmail.com

19. **CONDITIONS GENERALES**

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

20. **LITIGE**

Tout litige est tranché par un jury d'appel présidé par le président du comité d'organisation de la manifestation. La décision prise n'est sujette à aucune contestation ou recours.

La participation aux épreuves du Grand Raid 73 entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement, dont la version française fait foi.

21. **COUREUR ELITE & WILD CARD**

Définition du statut élite

Est considéré comme coureur ou coureuse « élite » sur le Grand Raid 73 tout(e) athlète justifiant, à la date de clôture des inscriptions, d'un **Indice de Performance ITRA général** égal ou supérieur à :

- **825 points** pour les hommes ;
- **700 points** pour les femmes.

Ce seuil est établi par référence au tableau de niveaux publié par l'Association Internationale de Trail Running (ITRA), et pourra être ajusté annuellement par l'organisation en fonction du niveau constaté des candidatures reçues et du nombre de dossards élites disponibles.

Anticipation de la demande

L'atteinte de l'indice élite ne dispense pas le coureur ou la coureuse de solliciter son invitation dans les délais impartis. Le nombre de dossards élites étant limité, il est impératif d'anticiper sa demande de participation et de l'adresser à l'organisation suffisamment en amont de l'épreuve. Toute demande tardive ne pourra être garantie, indépendamment du niveau de l'athlète.

Modalités de candidature

Les athlètes souhaitant bénéficier du statut élite doivent adresser leur candidature à l'organisation au plus tard le 30 avril 2027 comprenant : inscription@grandraid73.fr

- un lien vers leur profil ITRA à jour ;
- leurs trois meilleurs résultats sur les 24 derniers mois ;

- tout élément de palmarès jugé pertinent (podiums nationaux/internationaux, résultats sur des courses labellisées).

Avantages accordés

Sous réserve de validation par l'organisation, le statut élite ouvre droit à :

- Une **invitation** (inscription gratuite)

Contrepartie

En contrepartie de son invitation, le coureur ou la coureuse élite s'engage à communiquer activement sur sa participation au Grand Raid 73, notamment via ses réseaux sociaux personnels, en amont, pendant et après l'épreuve (posts, stories, mentions). Cette communication devra mentionner et taguer les comptes officiels de l'événement.

Pouvoir d'appréciation de l'organisation

L'atteinte du seuil d'indice ne constitue pas un droit automatique à l'invitation : le nombre de dossards élites étant limité, l'organisation se réserve la possibilité de sélectionner les candidatures reçues selon le niveau global des athlètes postulants, la parité, et la cohérence avec le plateau sportif souhaité pour l'épreuve. L'organisation communique sa décision aux candidat(e)s au plus tard le 30 avril 2027.

Invitations "wild card"

Indépendamment des critères d'indice définis ci-dessus l'organisation se réserve le droit d'attribuer un nombre limité d'invitations discrétionnaires ("wild cards"), notamment à des athlètes partenaires, à des personnalités institutionnelles, ou à toute autre personne dont la présence est jugée, bénéfique à la visibilité ou à l'image de l'épreuve. Ces invitations sont accordées à la seule discrétion de l'organisation et ne sont soumises à aucune condition d'indice de performance.

Pour toute question concernant les inscriptions, vous pouvez nous contacter par mail sur l'adresse :

inscription@grandraid73.fr

Mais avant, n'hésitez pas à relire ce règlement ou à consulter notre site web :

<http://www.grandraid73.fr>